



Direction de la communication
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr



Le 18 mai 2010

DOSSIER DE PRESSE

PARTICIPATION CITOYENNE

Tenue des premières Assemblées de secteur Du 25 mai au 3 juin 2010

Élaborée par une centaine de Bayonnais depuis six mois, adoptée par le conseil municipal et signée en mars par le maire de la ville et les habitants rédacteurs, la Charte de la participation citoyenne est en place. Elle donne les moyens aux citoyens d'être acteurs dans la vie de la cité notamment par le biais des Assemblées de secteur dont les premières réunions se tiennent fin mai, début juin.

Au nombre de six, soit une pour chaque secteur défini dans la Charte de participation citoyenne, elles seront animées par les membres de la Délégation Citoyenne. Au programme de ces rencontres : projection du film de l'élaboration de la Charte, présentation des objectifs de la Charte par la Délégation Citoyenne et échanges entre participants.

Urbanisme, amélioration des déplacements, limitation des nuisances, actions locales pour la santé, la culture, l'art, le sport, le patrimoine culturel, l'éducation,... Ces Assemblées sont une occasion pour chaque citoyen vivant et/ou travaillant à Bayonne d'aborder les sujets de son choix en lien avec son secteur ou plus généralement avec la ville.

LES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

Leur composition et leur rôle

Au nombre de six, elles ont vocation à réunir dans chaque secteur l'ensemble des personnes qui le souhaite, habitants, commerçants, professions libérales...

Ce sont les lieux d'expression et d'échanges sur les sujets d'intérêt général pour toute personne qui vit et/ou travaille à Bayonne.

Les Assemblées de secteur permettent de débattre de sujets qui ont de l'importance sur la vie quotidienne, l'aménagement de la ville, voient naître des propositions et des idées soumises. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu. Chaque secteur désigne deux représentants qui feront partie par la suite de la Délégation citoyenne. C'est par une présence importante des citoyens à ces réunions que pourra s'instaurer un véritable dialogue et que vivra la Charte.

Calendrier des premières assemblées de secteur

> **Le Vieux Bayonne ou Centre-Ville** : le 25 mai à 19 h 30 (Maison des Associations, salle Lacorre, Allée de Glain).

> **Le Nouveau Bayonne** : le 26 mai à 19 h 30 (MVC Centre-Ville, 13 rue G. Bergès-Balichon).

> **Les Côteaux du Sud** : le 27 mai à 19 h 30 (MVC Polo-Beyris, Salle jaune).

> **Entre Nive et Adour hors-les-murs** : le 31 mai à 19 h 30 (Maison des Associations, salle Lacorre, Allée de Glain).

> **Les Hauts de l'Adour** : le 1er juin à 19 h 30 (Salle L'Albizia - Sainte-Croix).

> **Les Côteaux du Nord** : le 3 juin à 19 h 30 (MVC Saint-Étienne, Salle Paul Bru, chemin de Hargous).

Renseignements : 05 59 46 63 76 et www.agenda21.bayonne.fr

La publication intégrale du texte de la charte de la participation citoyenne est disponible sur www.agenda21.bayonne.fr, au Bureau d'Information municipal (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville-côté rue Bernède) ainsi qu'à la Maison de la Ville (Hauts de Bayonne).

Elle est éditée en français, basque et gascon.

- RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

La mise en place d'un Agenda 21 à Bayonne, une démarche volontaire

Par délibération en date du 4 juin 2009, la Ville de Bayonne a acté son engagement dans le développement durable de son territoire en lançant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

L'agenda 21, autrement dit "le programme d'actions pour le XXI^e siècle", est un guide pour l'action dont le succès dépend de la mobilisation de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient élus, socioprofessionnels ou associatifs, et bien entendu des habitants.

Un Agenda 21 permettra à la Ville de Bayonne de rendre cohérentes entre elles les politiques en prenant en compte les cinq finalités du développement durable. Il constitue le "chapeau", la politique de cadrage de la Ville qui diffusera l'ensemble des principes du développement durable au sein des politiques et actions qu'elle entend mener.

La porte d'entrée choisie par Bayonne pour élaborer son Agenda 21 est celle de la gouvernance territoriale.

La démarche de participation citoyenne initiée l'été dernier et la mise en place d'ateliers ont permis d'aboutir à la co-élaboration d'une charte qui servira ainsi de base pour la concertation menée tout au long de la démarche Agenda 21.

La Charte de la Participation citoyenne, outil de concertation de l'Agenda 21

La Charte de la Participation Citoyenne a pour objectif la création d'espaces de concertation avec les habitants, qui permettront de renforcer la démocratie participative sur les différents projets de la Ville, dont, en premier lieu, l'Agenda 21. L'élaboration de la Charte de la Participation Citoyenne s'est déroulée en plusieurs temps.

Après l'étape de la consultation publique, dont le taux de retour a atteint 11 %, la possibilité a été donnée aux Bayonnaises et aux Bayonnais de s'inscrire à des ateliers de travail destinés à préciser et à traduire ce qu'ils attendaient de cette future charte. Une centaine de Bayonnais ont ainsi participé régulièrement à ce travail, et ont désigné lors de chaque séance deux rapporteurs, dont la mission a consisté à proposer une trame de charte.

Cette dernière a servi de base à la rédaction de la Charte par le comité de rédaction, composé de cinq des rapporteurs.

Plusieurs allers-retours ont été réalisés au cours de l'écriture de la Charte avec les élus de la Ville afin d'assurer une mise en cohérence.

La Charte de la Participation Citoyenne a été approuvée par le Conseil municipal lors de la séance publique du 25 mars 2010.